



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 6 avril 2023 (18h30)

Salle Etable- La lombardière à Davezieux

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56		
Membres suppléants	: 23		
Présents	: 40 + 1		
Votants	: 52		
Convocation et affichage	: 30/03/2023		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Madame	Virginie	
	BONNET-FERRAND		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Clément CHAPEL), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Claudie COSTE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2023-95 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - COOPERATION
INTERNATIONALE - SOLIDARITE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Denis HONORE

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 appelée « loi Oudin Santini » autorise les collectivités territoriales à affecter un maximum de 1 % des recettes propres de chacun des budgets des services eau et assainissement à des actions de coopération et de solidarité internationales.

La mise en place de la démarche 1 % Eau et Assainissement permet d'ancrer la collectivité dans un rôle de solidarité internationale pérenne en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, et d'entraîner un effet levier pour la mobilisation d'autres financements (Agence de l'Eau, M.A.E.E....).

En tenant compte de l'assiette de calcul du 1 % de la « loi Oudin Santini », qui porte uniquement sur les ressources propres de chacun des services eau et assainissement (redevances perçues auprès des usagers), les sommes maximales annuelles mobilisables pourraient être à titre indicatif les suivantes :

- Eau Potable : 24 012 € (sur la base de 1% des recettes du chapitre 70 enregistrées au CA 2022).

- Assainissement : 43 521 € (sur la base de 1% des recettes du chapitre 70 enregistrées au CA 2022).

Le projet proposé pour l'année 2023 est le soutien au projet eau de l'école de Belambo (Madagascar). Le budget total de l'opération est de 21 429 €. L'objectif est notamment de créer des sanitaires et une borne fontaine.

Pour l'Agglo, la participation financière au projet représenterait 2 400 €. Cette participation sera donnée au secours populaires français qui récoltera l'ensemble des fonds pour les reverser au porteur de projet. La participation d'Annonay Rhône Agglo aura un effet levier pour un financement plus large par l'Agence de l'Eau, pour un montant estimé de 17 143 €.

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation Eau et Assainissement du 30 mars 2023,

VU la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 dite « Oudin Santini »,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

D'APPROUVER la mise en place de la démarche 1 % Eau et Assainissement conformément à la loi n°2005-95 du 9 février 2005 dite loi Oudin Santini,

D'APPROUVER la participation 2023 d'Annonay Rhône Agglo par le biais de la régie d'eau pour un montant de 2 400 € à verser au bénéfice du Secours Populaire Français,

PRÉCISE que le projet proposé pour l'année 2023 est le soutien au projet Eau de l'école de Belambo à Madagascar, avec l'objectif notamment de créer des sanitaires et une borne fontaine.

AUTORISE et CHARGE Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer toutes les conventions de partenariat dans le cadre de la loi Oudin Santini dans les limites budgétaires annuelles pour les budgets eau et assainissement.

Fait à Davézieux le : 07/04/23
Publié le : 07/04/23
Transmis en sous-préfecture le : 07/04/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230406-40871-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET